

Protection des animaux de rente hier, aujourd'hui et demain

Exposé d'introduction du Dr. Hansuli Huber, directeur du Domaine technique, Protection Suisse des Animaux PSA, à l'occasion du 13^e congrès de la PSA consacré aux animaux de rente « Protection des animaux de rente hier, aujourd'hui et demain », le 21 avril 2011 à Olten

Depuis les années 80 du siècle passé, la Protection Suisse des Animaux PSA s'engage d'une part pour une agriculture suisse proche de la nature et, d'autre part, pour un comportement cohérent chez les consommateurs suisses. Il vaut mieux produire le maximum possible de denrées alimentaires ici que de les acheminer sur des milliers de kilomètres dans notre pays, sans parler de leur provenance souvent suspecte. Tout cela à condition bien sûr que les paysans suisses cultivent de façon écologique et détiennent leurs animaux de façon conforme à leurs besoins.

Les modifications rapides et visibles dans l'agriculture suisse – la disparition croissante des vaches des pâturages et l'émergence d'exploitations industrielles sans terrain, détenant des animaux de rente – ont soulevé une tempête de critiques au sein et à l'extérieur du monde agricole. Fruit de cette opposition contre une agriculture industrialisée a été l'entrée en vigueur en 1981 d'une loi globale sur la protection des animaux pour lutter contre les formes particulièrement choquantes de détention d'animaux de rente. En même temps, la limitation du nombre maximal d'animaux par exploitation a été promulguée pour bloquer l'émergence d'exploitations industrielles. En outre, différentes dispositions complémentaires relatives aux animaux de rente ont été édictées en réponse à la pression exercée par la protection animale. Enfin, en 2008, une nouvelle législation complètement remaniée est entrée en vigueur.

L'exemple de la Suisse montre toutefois que la demande sur le marché (viande labellisée, œufs d'élevage en plein air, lait et produits naturels et bios) et les programmes de soutien de l'Etat à la protection des animaux contribuent fortement à définir et à influencer la pratique d'élevage au profit d'un standard de détention plus élevé, allant au-delà des directives minimales de la législation.

La protection des animaux jouit d'un niveau particulièrement élevé en Suisse par rapport à ce qui se passait chez nous il y a 25 ans et par rapport à la situation actuelle à l'étranger. Si la législation sur la protection animale et son extension ont certes joué un rôle dans cette évolution réjouissante, il est hors de doute que les éléments déterminants ont été l'introduction des paiements directs pour promouvoir les formes de détention particulièrement respectueuses des animaux et le nombre croissant de consommateurs et consommatrices prêts à payer un prix plus élevé ce type de produits qu'ils appellent de leurs vœux. Mais tout cela serait encore inutile pour les animaux si, pendant les trente dernières années, des dizaines de milliers de familles paysannes n'avaient pas investi des milliards dans des types de détention respectueuse des animaux dont ils s'occupent quotidiennement.

Hors de nos frontières, lancées dans les pays industrialisés, la spécialisation et l'intensification de la détention des animaux de rente au mépris du bien-être animal se sont poursuivies sans frein depuis les années 60. Ce n'est que depuis quelques années que l'exploitation des animaux de rente et la tendance à l'industrie agricole et à la détention industrielle font l'objet de critiques, sans toutefois qu'on ait assisté à un véritable renversement de la tendance, du moins en Europe. Même si malheureusement hors de Suisse, la politique et le marché privilégient la production alimentaire la plus efficace possible et la rentabilité au détriment du bien-être des animaux de rente, qui est considéré comme quantité négligeable, des conditions de détention, de transport et d'abattage

particulièrement respectueuses des animaux sont une obligation éthique.

Une rigoureuse protection des animaux est une grande chance pour nos agriculteurs. A l'avenir, les consommateurs ne seront disposés à payer un prix plus élevé pour des produits suisses que s'ils proviennent de fermes proches de la nature et respectueuses des animaux, les seuls que les contribuables acceptent de soutenir par les paiements directs. Désormais, l'opinion publique a bien accepté ce message que la Protection Suisse des Animaux PSA diffuse depuis plusieurs années. Tout le monde aujourd'hui parle de ce qu'on appelle la *stratégie de la qualité*.

Mais nous sommes encore bien loin de sa réalisation, notamment en ce qui concerne l'aspect *bien-être animal*. En effet, des millions de poulets à l'engraissement et des centaines de milliers de bovins et de porcs à l'engraissement n'ont jamais accès à un parcours extérieur et 150 000 vaches ne sortent que 90 jours par an pour quelques heures seulement. Une simple litière de paille est refusée à des centaines de milliers d'autres bovins et porcins d'engraissements. Et que faut-il penser dans le cadre de la *stratégie de la qualité* de l'importation de tonnes d'aliments sur lesquels se fonde la stratégie du haut rendement des vaches laitières suisses? Une lourde tâche commune attend les protecteurs des animaux et les paysans. J'utilise sciemment le terme *commune*, parce qu'une détention appropriée des animaux et un comportement qui ménage les animaux à l'écurie, dans le parcours extérieur et sur le pâturage ne se feront qu'avec le concours des agriculteurs et pas contre leur volonté. Après des années de confrontation, les protecteurs des animaux et les paysans peuvent maintenant se serrer les coudes pour le bien-être animal et la création de la marque *la Suisse pays de l'élevage en plein air*.

Malheureusement, les manifestations de résistance n'ont pas manqué. Il y a deux ans, le Conseil fédéral a proposé une libéralisation générale du commerce agricole y compris la reprise de la législation européenne pour les denrées alimentaires. La Protection Suisse des Animaux PSA suit le Conseil fédéral dans le sens qu'elle ne disconvient pas de ce que l'histoire a montré que le démantèlement des barrières douanières et l'extension de la libre circulation des biens, marchandises et services ont toujours contribué au progrès économique, à relancer le développement et à augmenter la prospérité. Petit pays pauvre en matières premières, la Suisse a toujours été favorable à cette tendance et en a bénéficié. La PSA est pourtant d'avis que les conséquences positives du libre-échange valent en premier lieu pour les biens et marchandises des 2^e et 3^e secteurs et, le cas échéant, ne doivent être reportées que de manière limitée et avec la plus grande circonspection sur le commerce mondial des denrées alimentaires ou des matières premières y afférentes. Dans ce domaine, l'absence d'entraves au libre-échange est l'option laissant sur le terrain un maximum de perdants et de dépendances indésirables et qui ouvre toutes grandes les portes à la spéculation sur les denrées alimentaires. Tous les pays devraient, d'après la PSA, avoir la possibilité de contribuer eux-mêmes le plus possible à nourrir leur propre population, tout en tenant compte des conditions écologiques et de la protection animale.

Afin de comparer les conséquences d'un accord de libre-échange sur le bien-être animal, la PSA a comparé la Suisse et l'UE. Voici les éléments essentiels (*):

1. Bien que la législation suisse sur la protection des animaux comme les directives UE s'appliquant aux animaux de rente ne contienne que des mesures et règles minimales qui définissent la limite avec les mauvais traitements infligés aux animaux et ne garantisse donc pas une détention optimale et respectueuse des animaux, les animaux de rente suisses sont un peu mieux protégés par la loi que leurs congénères de l'UE. D'une part, des dispositions concrètes et détaillées existent en Suisse pour tous les animaux de rente et, d'autre part, les dispositions suisses sont plus sévères pour les

quatre catégories animales régies par les directives de l'UE (veaux, porcs, poules pondeuses, poules à l'engraissement).

2. A l'échelle européenne, la Suisse (parfois seule) occupe la tête du classement en ce qui concerne la propagation d'écuries respectueuses des animaux, le parcours extérieur ou la détention en plein air. Toutes espèces animales confondues, la Suisse est de loin le pays où il y a la plus forte proportion de détentions avec pâturage/parcours extérieur/détention en plein air. N'oublions pas cependant qu'au royaume des aveugles les borgnes sont rois. En chiffres absolus, la propagation des détentions SST et SRPA en Suisse est encore nettement inférieure à la moyenne, par exemple pour les SST (UGB): très bas (inférieure à 20%): jeunes bovins mâles; faible (20 à 40%): vaches laitières, génisses, taureaux, jeune bétail, chèvres, poules d'élevage; SRPA (UGB): très bas (inférieure à 20%): veaux à l'engraissement, lapins, poules d'élevage, poulets à l'engraissement. Bas (20 à 40%): jeunes bovins mâles, veaux d'élevage, veaux de moins de 4 mois. Cela veut dire qu'en Suisse aussi, des millions d'animaux de rente ne sortent pas régulièrement à l'air libre!
3. Les troupeaux en Suisse sont plutôt de taille petite à moyenne, donc un modèle de détention à caractère paysan tandis que dans l'UE, la majorité de la viande et des œufs est produite dans des exploitations industrielles avec des dizaines et des centaines de milliers d'animaux. La détention à caractère paysan a de nets avantages du point de vue de la protection animale, mais les coûts de production sont plus élevés.
4. La Suisse présente de nets avantages en ce qui concerne la durée des transports animaux. Là encore grâce à l'interdiction du transit d'animaux de boucherie à onglons à travers la Suisse, que heureusement le Conseil fédéral a complétée en mars 2011 de l'interdiction de transit de chevaux et de volaille, un grand nombre des épidémies et des épizooties qui ont fait rage dans l'UE ont épargné la Suisse et de la souffrance à des millions d'animaux.
5. La grosse différence avec l'UE sur le plan de la protection animale dans l'abattage est le devoir d'étourdissement des animaux avant de les saigner. Sinon les dispositions légales sont comparables. Dans les faits néanmoins, les fréquences plus élevées de 50 à 100% dans l'UE pour les porcs et la volaille se font au détriment des animaux.
6. En Suisse, tous les paysans qui ont droit à des paiements directs font l'objet de contrôles réguliers et les contrevenants sont sanctionnés. Toutefois, la majorité de ces contrôles n'est pas effectuée de manière inopinée. La surveillance pourrait être plus compliquée pour les détenteurs qui ne sont pas éligibles aux paiements directs, par exemple, les éleveurs amateurs. La qualité des contrôles des animaux de rente dans l'UE varie d'un pays à l'autre. Aujourd'hui, leur niveau devrait être aussi insatisfaisant que celui qui régnait en Suisse il y a 20 ans. Les directives de protection des animaux sont mieux surveillées et sanctionnées en Suisse que dans l'UE.

La PSA voit pour toutes ces raisons dans l'accord de libre-échange avec l'UE un danger pour le bien-être animal et peut-être même la fin de la production de qualité. Elle s'engagera de toutes ses forces pour la mise en œuvre de la stratégie de qualité dans le but de créer *la Suisse pays de l'élevage en plein air*. Cela se place à trois niveaux:

- Information et sensibilisation des consommateurs et des contribuables: une détention proche de la nature, respectueuse des animaux et à caractère paysan a son prix et ses produits sont plus chers que les importations d'exploitations industrielles étrangères.

- Information des agriculteurs sur les avantages des formes de détention respectueuses des animaux au travers de brochures, de fiches techniques et de congrès.
- Dans le cadre de la révision de la législation sur l'agriculture (PA 2014/17) une plus forte promotion et un plus grand encouragement des formes de détention particulièrement respectueuses des animaux (SST, SRPA, utilisation des surfaces vertes et des pâturages). A mon avis, les vaches à cornes devraient également être incluses dans cette démarche.

(*) Brochure *Libre-échange et protection des animaux: une comparaison Suisse-UE*, 2010, disponible auprès de la Protection Suisse des Animaux PSA, Case postale 461, 4008 Bâle, sts@tierschutz.com